

**Zeitschrift:** Sinfonia : officielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =  
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

**Herausgeber:** Eidgenössischer Orchesterverband

**Band:** 30 (1969)

**Heft:** 9-10

**Erratum:** Berichtigung = Corrigendum

**Autor:** [s.n.]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **12. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués**

Jusqu'alors aucune section ne s'est annoncée. Après réflexion, M. Schönenberger de l'«Orchester der Bühnen- und Theaterfreunde de Brugg 66» informe l'assemblée que malgré que son orchestre ne soit entré qu'en 1968, il est prêt à organiser la prochaine assemblée des délégués. Cette décision est accueillie avec des applaudissements.

## **13. Divers**

M. M. Beer de Bâle remet à tous les présidents de section présents une gravure sur bois, oeuvre de goût et de talent, à titre de souvenir de cette assemblée des délégués et en remerciement du cours de direction.

M. Chenevard, Orchestergesellschaft Winterthur, remercie le comité central de la préparation de cette assemblée des délégués et spécialement M. Unternährer, vice-président, de la liquidation rapide de l'ordre du jour.

M. Schönenberger, Brugg, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui a témoignée et se réjouit de pouvoir organiser l'assemblée des délégués de 1970 à Brugg.

M. Botteron, président d'honneur, remercie aussi tous les participants et en particulier le vice-président, M. Unternährer, de cette excellente assemblée des délégués.

## **14. Hommage aux vétérans fédéraux des orchestres**

Cet hommage, point culminant des assemblées des délégués, a déjà été décrit par notre rédacteur avec beaucoup d'enthousiasme dans son compte rendu. Il ne reste donc au teneur du procès-verbal qu'à énumérer la liste des vétérans.

Sont nommés: 2 vétérans d'honneur et 17 vétérans, dont les noms figurent à la page 108 du no. 7—8 de la «Sinfonia».

Après l'assemblée, les participants ont pu apprécier un apéritif bien mérité, puis prendre part à un dîner officiel des plus copieux.

Wallisellen, le 30 juin 1969

La secrétaire centrale: *Isabella Bürgin*

## ***Berichtigung — Corrigendum***

Der Druckfehlerteufel ist der größte Schreck jedes Redaktors. Der aufmerksame Leser der letzten Nummer wird auf Seite 108 bemerkt haben, daß die Titel *Veteranen* und *Ehrenveteranen* vertauscht worden sind. Wir haben in Wirklichkeit nur zwei Ehrenveteranen, aber siebzehn Veteranen ernannt.

Les fautes d'impression sont une chose diabolique et la terreur de chaque rédacteur. Le lecteur attentif du dernier numéro aura pu constater à la page 108 que les titres *Veteranen* et *Ehrenveteranen* ont été intervertis. En réalité, nous n'avons nommé que deux vétérans d'honneur, mais dix-sept vétérans.